

23 eme Forum Economique et Environnemental de l OSCE

Prague, 14-16 septembre 2015

Gouvernance de l eau dans la zone OSCE, renforcer la securite et la stabilite a travers la cooperation

Intervention de l Ambassadrice Veronique Roger-Lacan,

Representante permanente de la France aupres de l OSCE

Monsieur le Président, Monsieur le Coordonnateur de l'OSCE pour les activités économiques et environnementales, Excellences, Mesdames et Messieurs,

La thématique de la gouvernance de l'eau et de ses implications pour la sécurité et la stabilité est une question cruciale, au sein de l'espace géographique de l'OSCE comme à l'échelle planétaire. La France se félicite qu'elle soit au centre de l'attention du Forum de Prague et de la deuxième dimension couverte par l'OSCE.

Alors que la population mondiale a quadruplé entre 1900 et 2010, la consommation en eau a été multipliée par plus de six. Bien que l'objectif du millénaire pour le développement (OMD) concernant l'accès à l'eau, qui visait à réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à une source d'eau potable améliorée, ait été atteint dès 2010, plus de 750 millions de personnes ne disposent pas d'un accès à l'eau protégé des contaminations. Un tiers de la population mondiale vit en situation de stress hydrique avec des situations très contrastées.

L'Asie, qui abrite 60 % de la population mondiale, ne dispose que de 30 % des ressources en eau douce tandis que l'Amazonie, qui regroupe 0,3% de la population du globe, possède 15 % du stock d'eau. Le manque d'eau est notamment structurel dans les régions, déjà fragiles, d'Afrique du Nord et du Proche-Orient (moins de 1 000 mètres cubes d'eau douce par an par habitant).

La question de l'eau est transversale aux priorités de sécurité, de la coopération et des relations économiques : négociations dans le cadre de la COP 21, sécurité alimentaire, santé, environnement, énergie. Dans les deux cas, le renforcement de la gouvernance et des capacités des partenaires au niveau local, national et régional est une priorité :

-sur le plan de la coopération, la France dispose d'une vraie expérience. A l'occasion de la Journée mondiale de l'eau (22 mars 2014), elle a appelé à adopter un Objectif de Développement Durable Eau et Assainissement dédié. Réunis au sein du Partenariat Français pour l'Eau, les acteurs publics et privés plaident pour que l'eau soit un élément central de l'accord issu de la COP 21.

-sur le plan économique, la filière française de l'eau est présente sur l'ensemble de la chaîne : du « petit cycle de l'eau » (activités qui consistent à forer et capter l'eau, à produire l'eau potable, à la distribuer et à collecter et traiter les eaux usées avant de les rendre au milieu naturel) au « grand cycle de l'eau », en amont dans le cadre de la préservation de la ressource naturelle, et en aval pour protéger les milieux récepteurs.

Dans un contexte de tension autour des ressources naturelles, la demande émanant des pays émergents privilégie de plus en plus les solutions permettant une meilleure préservation et gestion des ressources en eau.

A l'heure de la COP 21, les entreprises du secteur cherchent à proposer des solutions techniques plus « économes » et à se différencier par la maîtrise de technologies innovantes et à assurer leur position sur des secteurs-clés en pleine expansion : le dessalement de l'eau de mer (97% de l'eau de la planète) ; le service à une gamme élargie d'industriels au-delà du secteur des hydrocarbures, par exemple dans les mines, en pharmacie ou aéronautique ; le « smart », un axe transversal qui vise à intégrer les nouvelles technologies dans différents secteurs pour en augmenter l'efficacité.

Mesdames et Messieurs,

La problématique de la gouvernance de l'eau et de son impact pour la sécurité et la stabilité de notre région fait partie des thèmes sur lesquels la Conférence de Paris sur le climat, la COP21, doit permettre de réaliser des progrès. Le fait que l'OSCE ait inclus cette question de la gouvernance de l'eau à son ordre du jour témoigne de la prise en compte de la dimension climat au sein de la deuxième dimension et de la pertinence de l'enceinte de l'OSCE pour le partage de pratiques entre Etats participants dans ce domaine.

Le dérèglement climatique ne constitue pas qu'un problème environnemental, mais aussi ~~et~~ surtout et en même temps une menace extrêmement grave pour le développement, pour la santé et la sécurité des populations, et finalement pour la paix dans le monde.

Voyez la question des «déplacés environnementaux ou climatiques». Aujourd'hui, nous faisons face en Europe à ce qu'il est convenu d'appeler une crise migratoire, qui n'est pas uniquement liée aux conflits, et l'on voit les conséquences que cela entraîne, les problèmes, les interrogations de toutes sortes. Mais cela concerne quelques centaines de milliers de réfugiés. Si nous n'agissons pas ou pas assez vite ou pas assez contre le dérèglement climatique - avec les conséquences que l'on sait sur les sécheresses, les famines, les inondations mondiales, sur la question de la sécurité -, ce ne sont pas des centaines de milliers de personnes, mais bien davantage qui seraient concernées par les mouvements migratoires. D'où la nécessité d'une part d'agir sur l'atténuation et l'adaptation, et d'autre part de faire preuve de solidarité pour trouver des solutions pour les personnes qui sont obligés de quitter leur environnement à cause des catastrophes naturelles ou d'autres événements liés au climat. Il y a une initiative qui a été mise en place en 2011 à la suite de la conférence de Cancun et qui continue de réunir un certain nombre de pays, dont la France. Il pourrait aboutir à des propositions opérationnelles, à la fois pour mieux anticiper ces migrations et pour définir une sorte de «charte de principes communs» concernant ces futurs migrants

La conférence de Paris est importante car ce qui est en jeu, c'est la vie de la planète, la vie des espèces et la nôtre. Comme l'a dit le Ministre Fabius, l'enjeu est vital. Parce que sa résolution ou non dépend la résolution de la plupart des autres questions. Parce qu'aucune région du monde n'est épargnée. Parce que le temps nous est désormais compté. C'est la question du développement, de la sécurité, de la vie elle-même qui est posée.

Les quatre volets de l'Alliance de Paris sont complémentaires et se renforcent mutuellement:

- un accord juridiquement contraignant, avec des règles et mécanismes capables de relever progressivement l'ambition
- les contributions nationales que chaque pays est encouragé à présenter dès que possible, en fonction des réalités nationales

- un volet financement afin de financer la transition vers des économies bas-carbone et résilientes
- les initiatives multipartenariales de l'agenda des solutions et l'association des acteurs non-étatiques dans la mise en œuvre d'actions concrètes

C'est à l'aune de ces quatre éléments que sera mesuré le succès de la COP21.

L'objectif de l'Alliance de Paris, est de proposer, plus qu'une transition énergétique, une transformation complète de nos économies et sociétés.

L'effet de l'accord sur l'économie réelle et les sociétés viendra de la participation active et croissante de millions de personnes qui partagent la même vision; à travers des anticipations convergentes et auto-réalisatrices : si les gouvernements, les acteurs économiques et les citoyens croient au tournant irrémédiable vers un développement durable, résilient, et sobre en carbone, les énergies fossiles seront renvoyé au passé. Nous voulons montrer que la transformation de notre société est faisable, inévitable, et, avant tout, déjà en marche.

- Paris doit être un point d'arrivée et un point de départ: un point de bascule.

Enjeu essentiel, l'accord de Paris doit être:

-universel, conclu pour tous et par tous les pays, et associant les acteurs non-gouvernementaux

-ambitieux, afin de limiter la hausse des températures à 1,5 ou 2°C

-durable et dynamique, pour guider et renforcer l'action contre le dérèglement climatique en s'appuyant notamment sur un objectif de long terme,

-flexible, afin de prendre en compte les besoins et les capacités respectives des pays en développement et leur assurer les moyens de mise en œuvre nécessaires,

-équilibré entre atténuation et adaptation, répondant notamment aux besoins des pays vulnérables en matière de financement et d'accès aux technologies

-significatif, pour adresser aux acteurs économiques les signaux nécessaires pour engager la transition vers l'économie bas-carbone.

L'accord de Paris se construit avant Paris, et nous devons traiter - et régler, en avance, un maximum de questions. L'objectif est de finaliser un premier projet d'accord en octobre.

Nos échanges ont confirmé que toutes les parties souhaitent voir aboutir à Paris un accord universel et ambitieux. Mais beaucoup de points clés restent encore à résoudre, parmi lesquels la différenciation, les cycles, la transparence, la nature juridique de l'accord, ou encore l'adaptation.

Dans le prolongement de nos débats pendant ces trois jours, je me félicite que le « *security day* » du 27 octobre porte sur le climat et la sécurité.

Je vous remercie pour votre attention./.

1. Le marché de l'eau, secteur stratégique en forte croissance.

2. L'offre française dispose d'un savoir-faire ancien et de notoriété mondiale

- des sociétés d'ingénierie qui conçoivent et contrôlent la construction des stations de production /de traitement de l'eau, bassins de stockage, réseaux de canalisations associés (Egis, Artelia, Burgeap, Suez environnement (Safège), Veolia (Seureca), Bayard, BRLi, G2C, Nantaise des Eaux Ingénierie, ...) ;
- des groupes de BTP qui construisent ces installations (les 3 géants mondiaux sont Bouygues construction, Vinci et Eiffage et ils peuvent entraîner des sous-traitants de moindre taille)
- des fabricants d'équipements nécessaires à la construction et au fonctionnement de ces stations (produits et installations de traitement physique, chimique ou biologique...)
- des entreprises spécialisées dans le domaine du captage et du forage, de la fabrication de canalisations (Saint-Gobain PAM, La SADE ...) ;
- des sociétés de services pour gérer, exploiter et maintenir ces installations (de grands groupes : Veolia Eau, Suez environnement, la SAUR ; mais aussi des PME et ETI (Hydroconseil, ASPA Utilities, Lysa...).

Leur implantation géographique est vaste et ne peut aisément être cartographiée en raison de la diversité des métiers et du nombre d'entreprises. Les grands groupes les plus visibles, tels que Suez, Veolia et la SAUR, sont implantés dans une vaste diversité de pays (plus de 70 pour Suez). En termes de présence permanente, la Chine, le Maroc, les Etats-Unis et l'Australie sont clés pour Suez, tandis que la SAUR est majoritairement présente en Europe et en Arabie saoudite. Ces groupes souhaitent se développer dans des pays à fort potentiel : l'Europe centrale et orientale, les pays du Golfe, et l'Asie du Nord, ainsi que l'Inde, le Canada et l'Afrique du Nord pour Suez, et l'Amérique latine pour Veolia.

3. Voulant faire de l'export un levier de croissance, nos entreprises proposent des solutions innovantes permettant une meilleure préservation des ressources

- **Le dessalement d'eau de mer** (97% de l'eau de la planète), marché en forte croissance. Suez Environnement et Veolia sont bien placées grâce à leurs efforts de R&D. En janvier 2015, Engie et Suez Environnement ont signé avec l'Abu Dhabi Future Energy Company et le Masdar Institute of Science and Technology un contrat de recherche pour étudier la possibilité de dessaler de l'eau de mer par une unité alimentée à 100% par énergie solaire, ce qui représenterait une première mondiale^[2].
- **Le service aux industriels** : cette branche d'activité n'est pas nouvelle mais se limitait jusqu'à récemment à un petit nombre de secteurs, tels que le pétrole et le gaz. Elle est désormais en pleine expansion avec une demande croissante issue de nouveaux secteurs industriels (mines, pharmacie, aéronautique...). Veolia et Suez Environnement ont en particulier fait de la vente de services aux industries minières une priorité stratégique. Suez a annoncé en avril 2015 un accord en vue du rachat de Mining and Industrial Labour Services (Mails), un spécialiste australien du traitement des déchets industriels, tandis que Veolia vise un chiffre d'affaire d'1,5 Md \$ dans le secteur minier en 2020.
- **Le « smart »**, un axe transversal qui vise à intégrer les nouvelles technologies dans différents secteurs pour en augmenter l'efficacité. A titre d'exemple, l'ETI Itron fabrique des compteurs d'eau intelligents permettant un relevé des consommations et la détection de fuites à distance

4. Le réseau peut contribuer à la visibilité et au succès du secteur.

Il s'agit avant tout de faire connaître, auprès des décideurs locaux, l'offre française et sa capacité d'innovation et d'adaptation. La présente note est faite dans ce but.

Les réseaux de l'Etat à l'étranger, en lien avec Business France, ont vocation à appuyer ces industriels dans l'identification des décideurs concernés et des marchés potentiels. A cette fin, l'action des représentants spéciaux du Ministre et de la Fédératrice de la famille « Mieux vivre en ville-Vivapolis », Michèle Pappalardo, peuvent être utilement combinées pour assurer un relai auprès des entreprises de la filière sur demande. Un dialogue local en amont avec les bailleurs et l'AFD ne peut qu'être recommandé.

Les contacts des acteurs principaux de l'eau ainsi que des exemples d'initiatives conjointes entre acteurs institutionnels et postes, pouvant servir d'exemples de « bonnes pratiques », figurent en annexe.

[\[2\]](#) Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat remporté en juin 2014 par Degrémont, filiale de SUEZ ENVIRONNEMENT, pour la construction d'une unité pilote de dessalement d'eau de mer à faible impact environnemental et potentiellement alimentée à 100 % en énergie renouvelable.